



Réunion du Conseil d'administration 26 novembre 2021

Compte-rendu

Présents : Raymond Douguet (Président), Floriane Guiet (Cheffe de chœur), Jean-Marie Gorain (Vice-président), Delphine Defontaine (Trésorière), Gérard Saint Martin (Secrétaire), Patricia Roux (Secrétaire-adjointe), Pierre-Guy Beyraud, Sophie Murzeau

Absent(e)s excusé(e)s : Maryse Pichet (Trésorière adjointe), Michel Vignau

Ordre du jour :

- Préparation du concert à Bourg-sur-Gironde ;
- Nouvelles modalités d'attribution des subventions communales ;
- Point sur les inscriptions ;
- Questions diverses

1 - Préparation du concert à Bourg-sur-Gironde

Consignes particulières

Le président ouvre la séance en précisant les modalités à mettre en place le jour du concert concernant la pandémie :

- Pour les choristes et les spectateurs : contrôle du Passe sanitaire à l'entrée de l'église. Il faudra deux personnes ou plus dédiées à ce contrôle. Elles devront avoir l'application TAC Verif (Tous Anticovid Vérif) sur leurs portables.
- Mise en place de gel hydroalcoolique à l'entrée
- Port du masque obligatoire dans l'église pour les spectateurs et pour tous lors des déplacements

Ces consignes peuvent évoluer en fonction des décisions de la préfecture.

Organisation du concert

- Rendez-vous à 18h précise le samedi 11 décembre, raccords de 18h à 19h. Prévoir un petit casse-croûte d'avant concert.
- Prévoir les billets d'entrées aux différents tarifs.
- Nous apporterons les projecteurs, les rallonges électriques, l'estrade démontable et les pupitres.
- La tenue des choristes pour cette soirée est tout en noir. Afin d'apporter une touche de couleur, les femmes porteront un accessoire rouge et les hommes une pochette rouge.
- Nous partagerons cette fin de soirée autour d'un verre avec la chorale de Bourg. Il est demandé aux choristes de préparer des gâteaux pour la fin du spectacle. La chorale achètera es boissons : cidre et jus de fruits.

Notre cheffe de chœur doit voir avec Monsieur le curé de Bourg s'il est possible de disposer d'une salle dans le presbytère pour cette occasion.

- La répétition générale se fera le jeudi 9 décembre à partir de 20h dans l'église de Bourg.
- Il faudra prévoir un covoiturage pour les deux déplacements.

Communication

Le président a fait tirer des affiches et des flyers communs aux deux concerts. Pierre-Guy Beyraud et Gérard Saint Martin en feront la distribution auprès des commerçants de Blaye et le samedi matin sur le marché.

Notre cheffe de chœur prendra contact avec le président de Chœur d'Estuaire pour lui en remettre afin qu'il les distribue sur Bourg.

Déclaration des manifestations se déroulant sur la commune de Blaye

Le président précise que désormais il est nécessaire de remplir une fiche relative à l'organisation d'une manifestation pour chaque concert que nous organiserons sur Blaye. C'est une déclaration administrative qui doit être déposée 15 jours avant la date de l'événement. Pour le concert du 8 janvier, nous allons devoir la déposer avant les vacances de Noël.

2 - Nouvelles modalités d'attribution des subventions communales

Le président a participé à une réunion d'information sur la procédure d'attribution des subventions de la commune de Blaye. Celle-ci a évolué après la mise en place d'un Règlement des aides aux associations. LE dossier à remplir diffère peu de celui que nous remettons chaque année. La date limite de dépôt est fixée au 31 janvier 2022.

3 - Point sur les inscriptions

A ce jour nous avons 28 choristes potentiellement inscrits. Les effectifs restent encore fluctuants et évoluent au fil des semaines. Le nombre définitif ne sera connu qu'une fois toutes les cotisations encaissées.

4 - Question diverses

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 19 h 30.

Le Président
Raymond Douquet